

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Naturgefahren, Finanzmarkt</b>
Akteure	<b>Vincenz, Pierin</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2023</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Naturgefahren, Finanzmarkt, 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Banken	3

## Abkürzungsverzeichnis

<b>SNB</b>	Schweizerische Nationalbank
<b>POG</b>	Postorganisationsgesetz
<b>FINMA</b>	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>AIA</b>	Automatischer Informationsaustausch
<b>VAG</b>	Versicherungsaufsichtsgesetz
<b>FinfraG</b>	Finanzmarktinfrastrukturgesetz

---

<b>BNS</b>	Banque nationale suisse
<b>LOP</b>	Loi sur l'organisation de la Poste
<b>FINMA</b>	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
<b>UE</b>	Union européenne
<b>EAR</b>	Echange automatique de renseignements
<b>LSA</b>	Loi sur la surveillance des assurances
<b>LIMF</b>	Loi sur l'infrastructure des marchés financiers

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Geld, Wahrung und Kredit

### Geld, Wahrung und Kredit

### Retropective annuelle 2022 : Credit et monnaie

BERICHT  
DATUM: 31.12.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que, depuis plusieurs annees, le Conseil federal et le Parlement continuaient d'alimenter la locomotive financiere helvetique, l'annee 2022 a ete marquee par les nombreux freins tires, soit par la population, soit par la majorite du Parlement, soit par le Conseil federal. En d'autres termes, malgre de nombreux projets de reforme, l'annee 2022 a ete marquee par une perte de vitesse des reformes liees a la place financiere et aux banques helvetiques.

Premierement, la population helvetique a refuse la suppression du droit de timbre et la reforme de l'impot anticipe. Lors de deux **votations populaires**, les Suisses et Suisssesses ont sanctionne les velletes de la droite et du gouvernement de supprimer progressivement la totalite des droits de timbre. Le PLR avait clame, en 2009 deja, son ambition d'abolir l'ensemble des trois droits de timbre afin de renforcer l'attractivite economique de la Suisse. Le 13 fevrier 2022, 62.7 pour cent des citoyens et citoyennes helvetiques ont refuse une suppression du droit de timbre d'emission sur le capital propre. Le PS, les Verts et les syndicats ont saisi le referendum pour soumettre cette reforme du droit de timbre a la population, et mene la bataille avec une campagne qui interrogeait les votant.e.s sur «A qui profite la suppression du droit de timbre d'emission sur le capital propre?». Dans les urnes, les citoyens et citoyennes helvetiques ont, toutes regions confondues, rejete la reforme a plus de 60 pour cent. Puis, le 25 septembre 2022, 52.01 pour cent des citoyens et citoyennes helvetiques ont rejete la modification de la loi federale sur l'impot anticipe. Cette **reforme de l'impot anticipe**, prevoyait notamment la suppression du droit de timbre de negociation sur les obligations et exonerait les placements suisses de l'impot anticipe. Lors de cette campagne, une impression de deja-vu a domine les debats. L'analyse APS des journaux indique que ces deux votations ont dynamise les thematiques liees au marche financier et aux banques. En comparaison, en 2022, ces deux thematiques ont capture plus de 5 pour cent des articles sur la politique, alors qu'ils ne representent, de 2016 a 2021, qu'environ 3 pour cent. Il est notamment possible de noter un pic en janvier-fevrier 2022. Lors de la campagne sur la votation du 13 fevrier, la presse helvetique a consacre 7 pour cent de ses articles sur la politique a ces thematiques. A l'inverse, la campagne de votation du 25 septembre n'a pas genere un autant grand trafic. «Seulement» 4.6 pour cent de ces articles sur la politique ont traite de la thematique des marches financiers et des banques. Ce relativement faible pourcentage, en comparaison avec la campagne du 13 fevrier, s'explique par la preponderance des campagnes sur la reforme de l'AVS21 et sur l'initiative populaire sur l'elevage intensif qui ont phagocyte la campagne. Au final, ces deux rejets successifs de la population ponctuent un feuilleton de plus de dix annees sur la suppression des droits de timbre.

Deuxiemement, la majorite du Parlement, et le Conseil federal, ont successivement balaye toutes les velletes d'ajouter des wagons au train de la **finance durable** helvetique. Tout d'abord, le Parlement a rejete plusieurs objets qui visaient une plus grande transparence sur l'impact des portefeuilles des investisseurs institutionnels sur le changement climatique, une politique financiere compatible avec les imperatifs environnementaux de la gouvernance, une veille micro- et macroprudentielle des risques financiers lies au changement climatique et la creation d'un comite d'ethique pour evaluer les decisions d'investissements de la Banque nationale suisse (BNS). Pour sa part, comme en 2021, le Conseil federal a confirme qu'il preconisait l'autoregulation de la finance helvetique avec un role uniquement subsidiaire pour l'Etat et non regulateur. Finalement, afin de maintenir le wagon de la finance durable sur les rails de la politique helvetique, un groupe de cinq parlementaires d'horizons politiques differents (Verts, Vert'liberaux, PS, Centre et PLR) ont depose cinq motions identiques pour dynamiser les investissements ecologiques grace a une banque publique helvetique. Si le Conseil federal a deja affirme son scepticisme, le dossier sera traite dans les chambres en 2023.

Troisiemement, le Parlement a rejete la privatisation de PostFinance. Alors que le Conseil federal a soumis un prototype de revision partielle de la Loi sur l'organisation

de la Poste (LOP), avec comme objectifs de lever d'abord l'interdiction à PostFinance d'octroyer des crédits et des hypothèques, puis de **privatiser PostFinance**. L'ensemble du Parlement a préféré un retour au Conseil fédéral, plutôt qu'une réforme expérimentale. Autant au Conseil des États, qu'au Conseil national, tous les partis politiques ont fustigé cette révision de la LOP.

Quatrièmement, le bénéfice de la BNS a déraillé et a forcé les politiciens et politiciennes à ralentir leur appétit financier. La perte estimée d'environ CHF 150 milliards pour la **BNS**, pour l'année 2022, est due essentiellement aux positions en monnaies étrangères déficitaires, avec la guerre en Ukraine en toile de fond. Cette perte, inédite depuis 2008, a refroidi les politicien.ne.s suisses. De ce fait, le Conseil national a notamment rejeté une initiative parlementaire pour affecter les bénéfices de la BNS à la mise en œuvre de la politique énergétique 2050 et une motion pour clarifier la fonction de la réserve pour distributions futures dans le bilan de la BNS. En parallèle, cette perte a provoqué des maux d'estomac aux argentiers cantonaux qui avaient pris l'habitude de bénéficier de cette manne financière supplémentaire.

Cinquièmement, l'économie et la presse helvétique ont salué la fin des **taux négatifs**. La conjoncture économique mondiale, la hausse des prix des biens et services, avec notamment les prix de l'énergie, et les conséquences économiques de la crise du Covid-19, ont forcé la BNS à rehausser son taux directeur, d'abord de 0.50 points en avril 2022, puis de 0.75 points en septembre 2022, et à nouveau de 0.5 points en décembre 2022 mettant un terme à la situation inédite des taux négatifs. Le taux directeur de la BNS fini donc l'année 2022 à 1 pour cent. Cette hausse était pressentie dès le début de l'année. D'un côté, cela a confirmé qu'en 2022 l'**inflation** semble avoir détrôné le franc fort sur la liste des préoccupations de la BNS. Après avoir percuté la parité au printemps 2022, le franc a continué son appréciation face à l'euro. Il flirtait avec les 95 centimes à la fin de l'été 2022. D'un autre côté, la hausse du taux directeur de la BNS a mis sous pression le marché hypothécaire helvétique. Les taux hypothécaires n'ont cessé de croître et l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) s'est inquiétée d'une surchauffe du marché immobilier. A partir de là, la BNS a forcé la main du Conseil fédéral pour réactiver le volant anticyclique sectoriel de fonds propres qui avait été désactivé en mars 2020, face à la crise du Covid-19.

Sixièmement, la **transparence financière** a été au cœur des débats en 2022. Pour commencer, les révélations sur les clients Crédit Suisse et les «Suisse Secrets» ont posé la question de la liberté de la presse concernant la place financière. Puis, la guerre d'agression de la Russie en Ukraine a mis le secteur bancaire helvétique sous les feux des projecteurs. Si le Conseil fédéral a d'abord été critiqué pour son attentisme, il a fini par s'aligner sur les sanctions occidentales. Ensuite, Pierin Vincenz, ex-dirigeant de la banque Raiffeisen Suisse, a été condamné pour gestion déloyale, abus de confiance et faux dans les titres. Est-ce que cette sanction marque un tournant dans les relations de la finance avec la justice? Finalement, plusieurs objets liés à la transparence ont également été débattus au Parlement. La Berne fédérale a ainsi accepté des postulats sur le traçage des transactions financières en crypto-monnaies, sur la responsabilisation des cadres supérieurs des établissements financiers helvétiques et sur le renforcement des efforts de transparences des flux financiers. En outre, le Conseil national a validé l'extension de l'échange automatique de renseignements relatif aux comptes financiers (EAR) avec douze États supplémentaires.

Pour finir, la révision partielle de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) est arrivée à destination. Elle a été adoptée par les deux chambres. Pour sa part, le Conseil fédéral a mis sur les rails la modification de la loi sur les infrastructures des marchés financiers (LIMF). L'objectif est l'équivalence boursière, à moyen terme, avec l'Union européenne (UE).<sup>1</sup>

## Banken

L'ex-dirigeant de la banque **Raiffeisen Suisse, Pierin Vincenz**, a été **condamné à trois ans et neuf mois de prison**, ainsi qu'à une peine pécuniaire avec sursis de 280 jours-amende à CHF 3'000. La chute de cette figure emblématique de la finance helvétique, qui a fait de la banque Raiffeisen la troisième banque du pays, a occupé le haut de l'affiche dans les médias. Dans les faits, le ministère public accusait l'ex-banquier d'avoir effectué des montages financiers frauduleux, sur la période de 2007 à 2015. Au final, l'ex-dirigeant a été reconnu coupable de gestion déloyale, d'abus de confiance et de faux dans les titres. A l'inverse, les chefs d'accusation d'escroquerie et de corruption passive n'ont pas été retenus par la justice zurichoise. Cette décision judiciaire ponctue ce polar médiatique. D'après les médias, cette condamnation semble tourner la page de la période faste du secteur bancaire helvétique. Période durant laquelle les contrats se signaient «autour d'une poignée de main» au détriment parfois des réglementations financières en vigueur. Seul le futur permettra de déterminer si cette affaire marque effectivement un virage à 360 degrés, ou alors un simple détour, pour le couple justice et finance. <sup>2</sup>

---

1) Analyse APS des journaux 2022 – Crédit et monnaie

2) Blick, 4.1.22; SoZ, 9.1.22; LT, 15.1.22; SoZ, 16.1.22; Blick, WW, 20.1.22; Blick, Lib, 21.1.22; So-Bli, SoZ, 23.1.22; Blick, NZZ, 24.1.22; LT, NZZ, TA, 25.1.22; Blick, LT, NZZ, TA, 26.1.22; Blick, NZZ, WW, 27.1.22; AZ, Blick, NZZ, TA, 29.1.22; SoZ, 30.1.22; So-Bli, 6.2.22; Blick, 9.2.22; AZ, NZZ, TA, 10.2.22; NZZ, 18.2.22; AZ, 19.2.22; Blick, 8.3.22; AZ, Blick, NZZ, 9.3.22; AZ, Blick, NZZ, 10.3.22; AZ, Blick, NZZ, TA, 23.3.22; SoZ, 27.3.22; TA, 12.4.22; Blick, 13.4.22; AZ, Blick, 14.4.22; Blick, NZZ, TA, 16.4.22; So-Bli, SoZ, 17.4.22